



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES VOSGES
25 rue Antoine Hurault
BP 51099
88060 ÉPINAL cedex 9

Arrêté portant délégation de signature à la date du 10 mars 2015

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges,

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/611 du 9 mars 2015 portant délégation de signature à Patrick NAERT, Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions et affaires domaniales.

ARRETE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement du soussigné, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2015/611 du 9 mars 2015 sera exercée par M. Laurent HUIN, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, directeur du pôle Gestion publique ou, en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier, par M. David GLOMET, Inspecteur principal des Finances Publiques, directeur du pôle pilotage et ressources.

Article 2 :

En ce qui concerne les attributions visées sous les n° "1-2-4" de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé, la délégation de signature conférée au soussigné est subdéléguée à M. Pascal VILLEMIN, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Domaine.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 28 octobre 2013.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Vosges.

Fait à Epinal, le 10 mars 2015

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges


Patrick NAERT
Administrateur Général des Finances Publiques